

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu l'Article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'Article R 610-5 du Code Pénal,

Considérant l'organisation d'un marché bio et artisans, Rue Léonce Bajart et Boulevard Jean Jaurès, le Samedi 11 Juillet 2020,

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de l'organisation d'un marché bio et artisans, le Domaine Public sera occupé le Samedi 11 Juillet 2020 de 12h00 à 20h00, Rue Léonce Bajart et Boulevard Jean Jaurès jusqu'à son croisement avec la rue d'Alençon.

ARTICLE 2: La circulation et le stationnement (autre que pour les exposants), seront interdits de 12h00 à 20h00 :

- Rue Léonce Bajart
- Boulevard Jean Jaurès (Entre la Rue de Cambrai et la Rue d'Alençon)

ARTICLE 3: Une déviation sera mise en place par la rue de Cambrai, le boulevard Dunant, et la rue Henri Barbusse (R.D. 115).

ARTICLE 4: Un passage devra rester libre pour le passage des véhicules de secours et de services.

ARTICLE 5: Des moyens matériels (véhicules, blocs béton, etc ...) devront être utilisés pour sécuriser au maximum cette manifestation. Tout manquement au présent article annulera d'office cette autorisation d'occupation du domaine public. Cette mesure est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.


ARTICLE 6: La signalisation sera mise en place par les Services Municipaux de la ville de Caudry.

ARTICLE 7: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 07 Juillet 2020

Le Maire,



Frédéric BRICOUT

